



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

POUVOIRS : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

ABSENTS : ANNIE MOUTHER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

Délibération n° N° D2024-186

Objet CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – RELAIS PETITE ENFANCE

Exposé des motifs:

Par délibération n°D2024-120 du 11 Juin 2024, le conseil municipal a approuvé la création d'un relais petite enfance sur la commune de Venelles et le principe d'une relation contractuelle la liant avec la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches du Rhône.

Par délibération de la commission d'Action Sociale de la CAF des Bouches du Rhône en date du 11 Juillet 2024, un agrément a été accordé à la commune de Venelles dans le cadre de l'ouverture de la structure.

Afin de pouvoir obtenir le versement des subventions de fonctionnement il convient donc de procéder à la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Bouches du Rhône.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0186-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Vu la délibération n°2022-177 du 29 Novembre 2022 relative à l'approbation de la convention territoriale globale de service aux familles Venelles, Vauvenargues, Saint-Marc Jaumegarde et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône
VU la délibération n°D2024-120 du 11 Juin 2024 relative à l'approbation de la création d'un Relais petite enfance sur la commune de Venelles
Considérant la nécessité de signer ladite convention afin de permettre le financement du coût de fonctionnement de la structure.

Le Conseil Municipal décide :


- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône
- **AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention
- **DIRE QUE** Les dépenses et recettes liées à cette opération sont inscrites au budget de la commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0186-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024